

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE KARMAN HEALTHCARE

Mises à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2020

### CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société KARMAN, dont le siège social est situé au 8 rue du Docteur Roux 33150 CENON (France), ci-après désignée « KARMAN » ou le « Vendeur », fournit aux Clients professionnels (tels que définis ci-après), les Produits fabriqués et/ou commercialisés par KARMAN, ci-après désignés d'une manière générale les « Produits ».

Les présentes conditions générales de vente ne sont applicables que pour les ventes réputées effectuées en France Métropolitaine et Monaco (commandes devant être livrées sur ce même territoire).

Les « Produits » figurent au Bon de Commande de KARMAN.

« Tarif » désigne le tarif présentant les Produits à destination des Clients professionnels tels que définis dans les présentes CGV, pour la France Métropolitaine et Monaco. Ce Tarif figure sur le Bon de Commande communiqué par le Vendeur aux Clients sur demande de ces derniers. Sauf convention particulière, les Tarifs ne sont valables que pour une durée maximale de 2 mois.

« Client » ou « Clients » désigne un client professionnel auquel les CGV sont exclusivement applicables.

Les CGV ne peuvent en aucun cas s'appliquer dans le cadre d'un marché public avec publicité et mise en concurrence préalable.

### Article 1 : COMMUNICATION ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Le fait de passer commande de Produits à KARMAN implique pour le Client que ce dernier :

- ait été préalablement référencé comme Client par KARMAN, et ait obtenu à ce titre l'attribution d'un numéro Client
- ait pris préalablement connaissance des CGV,
- ait adhéré pleinement et sans réserve aux dites CGV, en acceptant tous les termes et conditions de ces dernières, à l'exclusion de tout autre document tel que publicité, communication par voie électronique, prospectus, ou catalogue qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les CGV sont celles en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande par KARMAN, quel que soit le support de transmission de ladite commande par le Client.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de KARMAN, prévaloir sur les CGV. Toute condition contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse

écrite par le Vendeur, inopposable à ce dernier, quel que soit le moment où ladite condition particulière aura été portée à sa connaissance.

Le fait que KARMAN ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des clauses des CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation ultérieure à l'une quelconques des conditions ou dispositions fixées dans les dites CGV.

Le contrat de vente, même en cas d'offre préalable, n'est parfait que sous réserve d'acceptation par le Vendeur de la commande du Client.

### Article 2 – COMMANDES / CONFIRMATIONS DE COMMANDE

Par commande, il faut entendre tout ordre se rapportant aux Produits définis ci-dessus et accepté par KARMAN.

Les commandes doivent être, de règle générale, écrites et comporter impérativement la désignation du Client, l'adresse de facturation, l'adresse de livraison, la quantité, la désignation et le tarif des Produits commandés.

Outre les ordres transmis par courriel internet, les commandes peuvent également être effectuées par téléphone ou saisies et transmises par l'un des membres des équipes commerciales ou d'administration des ventes habilitées.

Le signataire d'une commande est présumé avoir tout pouvoir pour souscrire celle-ci et engager son mandant apparent.

Quelle que soit la nature de la commande, le Client est définitivement engagé lors de la transmission de cette dernière. Toute commande est réputée ferme et définitive.

Dans tous les cas, KARMAN se réserve notamment le droit de refuser une commande :

- à la demande des services financiers de KARMAN dans le cadre des contrôles d'usage de solvabilité des acheteurs et/ou de l'existence de créances échues impayées, sauf paiement à la commande dûment enregistré,
- s'il apparaît que la catégorie de clientèle à laquelle le Client appartient effectivement n'est pas conforme à celle au titre de laquelle le dit Client se présente, pour passer la commande concernée ;
- du fait de tout manquement du Client à l'une des dispositions des CGV auxquelles il est soumis et qu'il a dûment acceptées à la suite de livraisons antérieures de Produits soumises aux dites CGV.

KARMAN se réserve le droit de conditionner son acceptation de la commande d'un Client au paiement préalable de tout ou partie (acompte) de ladite commande, notamment dans le cas d'une

première commande d'un nouveau Client.

En cas de livraisons successives, le défaut de paiement par le Client d'une livraison autorisée KARMAN à refuser les livraisons suivantes.

Le Vendeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts (couvrant notamment les frais de livraison et de retour) au Client dans le cas d'annulation de commande ou de refus de livraison à la seule initiative de ce dernier.

Dans le cadre de l'exécution de la commande, KARMAN sera en droit de confirmer la commande du Client mais pour des quantités inférieures à celles commandées par le Client. En effet, KARMAN se réserve le droit en fonction de son état des stocks et à sa seule discrétion, de ne pas honorer l'intégralité des quantités commandées par le Client et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer et sans que KARMAN ne puisse encourir aucune pénalité de ce fait.

### Article 3 – PRIX

Le Prix des Produits figure dans le Bon de Commande.

Les Produits ne bénéficient d'aucune remise.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes ; par voie de conséquence, ils seront majorés :

- de la TVA selon taux applicable au jour de la commande ;
- des frais réels ou le cas échéant forfaitaires de transport et de livraison (sauf franco).

### Article 4 – FRANCO DE PORT

Un franco de port pourra être décidé par KARMAN sur certains Produits et sous certaines conditions (minimum de commande et/ou minimum de facturation). Ces conditions sont portées sur le Bon de Commande.

### Article 5 – RÈGLEMENT – DÉLAIS DE PAIEMENT

Les présentes conditions de règlement ne s'appliquent que pour les règlements directs entre le Vendeur et le Client.

Chaque commande fera l'objet d'une facture qui sera émise après expédition des Produits et qui sera payable, principal, frais et taxes inclus, net sans escompte pour règlement anticipé (escompte par défaut type O) à échéance acceptée par KARMAN.

### ARTICLE 6 – PÉNALITÉS DE RETARD

Le défaut total ou partiel du paiement par le Client du prix exigible, toutes taxes et frais inclus, d'une facture émise par KARMAN, entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard égales à trois

fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance.

Ces intérêts courent de plein droit, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Tout mois civil commencé est dû en totalité en ce qui concerne l'intérêt.

Tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de KARMAN d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, en plus des pénalités de retard visées au 1er alinéa du présent article.

Si les frais de recouvrement réellement engagés par KARMAN sont supérieurs à ce montant forfaitaire de 40 euros, KARMAN pourra demander au Client, sur justifications, une indemnisation complémentaire. KARMAN pourra obtenir le remboursement des frais de recouvrement et pénalités de retard, en adressant au Client une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, ou en obtenir le versement par le biais d'une action en justice.

#### **Article 7 - TRANSPORT/RÉCEPTION**

La livraison des Produits au Client est réputée être effectuée dans les entrepôts du Vendeur, quelles que soient la destination des Produits et les conditions de la vente; ainsi, le transfert des risques inhérents au transport et à la livraison des Produits s'effectue à la remise des Produits au transporteur. La livraison par le transporteur est effectuée au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande; à défaut d'indication, le lieu de livraison sera réputé celui du siège social du Client ordonnateur de la commande.

Les Produits vendus voyagent et sont déchargés aux risques et périls du Client qui doit effectuer toutes vérifications nécessaires de leur état à l'arrivée, et ce quels que soient le mode de transport et les modalités de règlement du prix de transport. Le choix du transporteur étant fait pour le compte du Client, même en cas de franco ou contre remboursement, il appartient au Client d'exercer, s'il y a lieu, tout recours contre le transporteur. En cas de manquants, de perte ou d'avaries, le Client devra donc lui-même, à la livraison des Produits, faire toutes réserves qu'il jugera nécessaires auprès du transporteur qui est seul responsable. Le Client devra en outre, dans les délais légaux, notifier au transporteur par acte extrajudiciaire ou courrier recommandé sa protestation motivée sous peine de perdre tout recours contre le transporteur.

Le Client dispose d'un délai de 24 heures à compter de la livraison ou de l'enlèvement pour notifier à KARMAN, par lettre recommandée avec accusé de réception, tout dommage constaté sur le Produit, sauf en cas de transport assuré par ses soins, ses mandataires, et autres prestataires dont il est donneur d'ordre. En cas de constat par le Client de la non-conformité entre les Produits livrés et ceux commandés, consécutive à une erreur manifeste du Vendeur (différence quantitative, référentielle ou qualitative), KARMAN devra convenir avec le Client des moyens et conditions de corriger les

anomalies constatées. Les Produits manquants ou non conformes, dûment validés par KARMAN, pourront faire l'objet, selon le cas, d'un échange ou d'un remboursement, ou d'un envoi de Produits supplémentaires (avec émission d'avoir et de facture corrective); aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé à ce titre par le Client. Les frais connexes de port seront à la charge de KARMAN.

Dans ce cas le retour des Produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et le Client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du Client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir.

#### **Article 8 - DÉLAI DE LIVRAISON**

Les délais de livraison indiqués sur les communications de KARMAN ne le sont qu'à titre purement indicatif. Cependant si KARMAN n'a pas été en mesure de livrer les Produits dans un délai de 30 jours calendaire à compter de la date du bon de commande du Client, et nonobstant l'article 2, le Client sera en droit d'annuler sa commande par e-mail à l'adresse suivante : sav@karman-healthcare.com et ce sans aucun frais ou pénalités pour le Client ou pour KARMAN.

#### **Article 9 - RETOURS DE PRODUITS ET REPRISES DE STOCKS**

Compte tenu de la nature des Produits objets des présentes CGV, les Produits ne seront en aucun cas repris par KARMAN sauf en cas de vice apparent.

#### **Article 10 - DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (EEE)**

Conformément aux articles R543-195, R543-200 et R543-201 du Code de l'Environnement relatifs à la composition des équipements électriques et électroniques (EEE) et à l'élimination des déchets issus de ces EEE, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'EEE objet de toute commande sont transférés au Client qui les accepte. Le Client s'assure de la collecte de l'EEE objet de la vente, de son traitement et de sa valorisation. Les obligations susvisées doivent être transmises par les acheteurs successifs jusqu'à l'utilisateur final de l'EEE.

#### **Article 11 - FORCE MAJEURE**

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code Civil, cet événement aura pour effet de suspendre l'exécution des obligations incombant à KARMAN pendant la durée de la force majeure.

Si la durée de la force majeure devait excéder 30 jours calendaires, le Client aura la faculté de résilier la commande en cause.

#### **Article 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Client s'engage à demander l'autorisation préalable écrite du Vendeur avant toute utilisation ou diffusion - par reproduction et/ou représentation - des marques, logos et autres signes distinctifs, documents photographiques, graphismes ou illustrations se rapportant aux

Produits et/ou au Vendeur.

En cas de non-respect de ces dispositions par le Client, la responsabilité de KARMAN ne saurait être engagée.

#### **Article 13 - DONNÉES PERSONNELLES**

Chaque partie s'engage à respecter ses obligations légales et réglementaires au titre de la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »). KARMAN s'engage à traiter les données personnelles (les « Données ») recueillies auprès du Client aux seules fins de la gestion de leur relation commerciale. Le Client peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation du traitement et de portabilité des Données en écrivant à info@karman-healthcare.com et son droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (en France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - la « CNIL »). Les Données seront conservées par KARMAN pendant la durée de la relation commerciale avec le Client et pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale pour respecter le délai de prescription visé à l'article L110-4 du Code de commerce. Le Client peut accéder à la charte de protection des données personnelles établie par KARMAN en se rendant au lien suivant : <https://www.fight-covid-19.eu/confidentialite>

#### **Article 14 - VALIDITÉ**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 1er juillet 2020; elles se substituent à cette date aux conditions générales de vente précédemment en vigueur et demeureront valides jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle édition réputée se substituer à la précédente.

#### **Article 15 - ÉLECTION DE DOMICILE - LITIGE - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

Pour l'exécution des présentes conditions générales, les parties font élection de domicile en leur lieu de siège social respectif.

Tout différend qui viendrait à survenir à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution de la commande du Client ou des présentes conditions générales de vente, et qui n'aurait pu faire l'objet d'une résolution amiable entre le Vendeur et le Client, sera, sauf disposition d'ordre public contraire, de la compétence exclusive des tribunaux dont dépend le siège social du Vendeur, et ce nonobstant toute clause contraire, et quels que soient la nature, la cause ou le lien du litige et quelles que puissent être les conditions spéciales de la vente.

Les présentes conditions générales sont soumises à la Loi française.